uvsq.fr

UVSQ

Offre de formation

UVSQ université PARIS-SACLAY

DIU CHIRURGIE DU PIED ET DE LA CHEVILLE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	1 an
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION INITIALE	✓
FORMATION CONTINUE	✓



Compétences développées

Les objectifs de ce diplôme sont l’acquisition de connaissances pratiques et théoriques permettant la réalisation optimale d’interventions dans le domaine de la chirurgie du pied et de la cheville. L’enseignement, la rédaction du mémoire et le l’examen se font en français

https://www.afcp.com.fr/afcp/tout-sur-le-diu/

Publics visés :
Ce DIU s'adresse aux chirurgiens orthopédistes traumatologues, titulaires du Diplôme Français d’Etat de

Docteur en Médecine ou de celui d'un pays de la CEE, ou exerçant en France, aux internes de Spécialité en Chirurgie, quelle que soit la filière choisie, et aux étudiants étrangers inscrits en AFS ou AFSA de chirurgie orthopédique.

Conditions d'admission

Le responsable régional de l'enseignement supervise les recrutements des étudiants et stagiaires qui ont déposé un dossier de candidature auprès de l'université. Il sera vérifié que le candidat pourra participer aux quatre séminaires proposés, présenter un mémoire, faire les 12 stages, passer l'examen écrit, toutes conditions nécessaires à la validation.

Candidatures :
Vous devez déposer un dossier via l'application de candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

Période d'ouverture de la plateforme e-candidat : **Du 01/03/2026 au 16/07/2026**
Période d'étude des candidatures :**juillet 2026**

> Accédez à la plateforme eCandidat
> Mode d'emploi eCandidat

Inscription

Une fois votre dossier accepté sur e-candidat et après confirmation de votre candidature, la procédure d'inscription vous sera envoyé par mail. Vous pourrez alors vous inscrire en ligne et déposer les pièces justificatives demandées, avant le début de la formation.

Montant des frais de formation pour l'année universitaire 2026-2027:
- Financé par un tiers (FC) : 305 €
- Non financé (FC) : 305 €
- Formation initiale (étudiants de 3ème cycle) : 305 €

Montant des Droits d'Inscription Universitaire (DNI) :
178 € pour l'année universitaire 2026-2027 fixés annuellement par arrêté ministériel en juillet de chaque année.

Inscription suite
Lors de votre inscription en ligne, vous serez invité à régler vos DNI. Merci de transmettre le justificatif obtenu à votre gestionnaire pour un enregistrement plus rapide sur votre dossier.
Si votre formation est prise en charge par votre employeur, il faudra indiquer paiement différé. Les DNI lui seront alors facturés.

Toute inscription administrative doit être complète avant le début des cours.

Pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de préciser votre **Nom et Prénom**, la **formation concernée** et éventuellement **votre numéro étudiant**.

Contenu de la formation

Période de la formation : De novembre de l'année N à juin de l'année N+1
Durée de la formation : 1 an

L’enseignement théorique et pratique (laboratoire d’anatomie) se fera sous forme de quatre séminaires, chacun sur trois jours dans l’année. Les cours sont obligatoires pour tous les candidats. Aucun retard au début de l’ enseignement ou départ prématuré n’est autorisé, car toute absence même partielle expose à l’exclusion du DIU. La présence sera validée en fin de chaque séminaire.
La validation d’un séminaire implique d'assister à tout le séminaire (et donc d'organiser son déplacement en fonction des horaires de début et de fin du séminaire).

Voir programme disponible dans " documents téléchargeables" ou sur le site https://www.afcp.com.fr/afcp/tout-sur-le-diu/ .

Contrôle de connaissances

L'évaluation du DIU comporte une épreuve écrite finale et la rédaction d'un mémoire.

L'examen écrit à lieu en juin. L'épreuve écrite est notée sur 100 points et porte sur le programme officiel du DIU (1 grande question d’une heure notée sur 40 et 3 petites questions de 20 minutes, chacune notée sur 20)
Ce mémoire original illustré ou non, dont le sujet est proposé par l’un des responsables d’enseignement de la ville de Faculté d’origine où d’inscription, doit être dactylographié, relié, et comporter au minimum 25 pages et une bibliographie. Il doit concerner la chirurgie du pied et de la cheville (cas clinique, revue de la bibliographie, technique chirurgicale originale…). Le mémoire présenté sous la forme d’un article original est bien évidemment accepté.
Le sujet du mémoire et le nom du directeur de mémoire doivent être communiqués par mail au responsable national dés le début du premier trimestre de l’enseignement.

L’examen est validé si le total des points acquis à l’examen écrit (session de juin ou de septembre) et au mémoire est supérieur ou égal à 75 /150.
A la session de juin une note inférieure à 75/150 et égale mais supérieure à 50/150 autorise à repasser l’écrit à la session de septembre.

Conditions de redoublement :
Les propositions de redoublement seront discutées par le Bureau qui est souverain :
-Une autorisation de redoublement peut être accordée si le total des points acquis à l’examen écrit et au mémoire est inférieur à 50/150 à la session de juin ou à 75 /150 à la session de septembre.
-Une non-validation de plusieurs stages ou séminaires interdit de passer l’examen et se réinscrire.
-Toute non-validation d’un (et un seul) des 12 stages sur 3 sites différents ou d’un (et d’un seul) des 4 séminaires (absence même partielle à un séminaire*), interdit de passer l’examen. Un redoublement est cependant possible après délibération du bureau, nécessitant pour le candidat de prendre une deuxième inscription, pour valider le séminaire manquant, et passer l’examen, avec autorisation optionnelle de présenter un nouveau mémoire dont la note se substituera à celle obtenue lors de la première année d’inscription.
-Toute non envoi de mémoire dans les délais, cachet de la poste faisant foi, ou non validation du mémoire par le directeur de mémoire, tout étant validé par ailleurs (séminaires et stages) interdit de passer l’examen et de redoubler la première année suivant la première année d’inscription. Le bureau peut après délibération autoriser un redoublement la deuxième année pour présenter un mémoire et passer l’examen, la validation des séminaires et des stages restant acquise.

Stages

les étudiants devront valider un minimum de 12 demi-journées de stage pratique, sur au moins 3 sites différents, auprès de chirurgiens spécialisés dont la liste est actualisée annuellement par le bureau du DIU.

Adresses et coordonnées

Directeur d'enseignement :
Pr BAUER
Hôpital Ambroise Paré
9 Avenue Charles de Gaulle
92100 Boulogne-Billancourt
thomas.bauer@aphp.fr

https://www.afcp.com.fr/afcp/tout-sur-le-diu/

Contacts formation continue

Pour toute question concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, contactez :
Monsieur Philippe CAÑES philippe.canes@uvsq.fr

Pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de préciser dans le sujet de votre mail : DIU PC + votre NOM et PRENOM